



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Message du président Marko Bošnjak

Le Réseau des cours supérieures (RCS)

Le Réseau des cours supérieures (RCS) est notre modèle tout à fait singulier de dialogue judiciaire. Lancé par la Cour européenne des droits de l'homme en 2015, il est géré par sa Direction du jurisconsulte.

Cette année encore, j'ai eu le plaisir de participer au Forum annuel du RCS et d'observer la croissance de ce réseau, qui rassemble aujourd'hui 110 juridictions membres appartenant à 45 États, ainsi que trois cours internationales ayant le statut d'observateur : la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le réseau est un espace privilégié où la Cour, les juridictions membres et les juridictions ayant le statut d'observateur échangent sur des thèmes qui touchent à la Convention et à sa jurisprudence. Nous débattons des défis contemporains auxquels toutes les juridictions sont confrontées, tels le contentieux lié au changement climatique et la gestion des questions relatives à l'intelligence artificielle. Nous échangeons également des savoir-faire sur des questions très concrètes liées au fonctionnement d'une juridiction, notamment les méthodes de travail et les solutions pour le traitement des affaires, la gestion des documents, la gestion des connaissances et les outils informatiques correspondants, et ce en particulier lors des visites effectuées à Strasbourg dans le cadre du Programme des professionnels invités. Je me réjouis que le RCS continue de favoriser et de faciliter ces échanges importants qui sont source d'enrichissement mutuel.

Si l'augmentation du nombre de membres témoigne de la valeur du réseau, le renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté, au niveau opérationnel au sein du RCS, est encore plus remarquable. Les personnes de contact au niveau national contribuent activement aux manifestations organisées, aux activités essentielles et aux échanges permanents du réseau. Je suis particulièrement reconnaissant aux juridictions nationales pour les précieuses contributions qu'elles nous apportent en matière de droit et de pratique internes : ces informations sont à la base de l'analyse comparative qui sous-tend certains arrêts de chambre et de Grande Chambre de la Cour.

L'année prochaine, le RCS célébrera son dixième anniversaire. Au cours de cette décennie, le RCS est devenu une communauté judiciaire riche et dynamique, où les idées mûrissent et prennent corps. En tant que président de la Cour, je suis donc convaincu que le RCS continuera à se développer et à croître ; c'est une évolution que je soutiens sans réserve.